

Financité

Concilier finance et citoyenneté **magazine**

NUMÉRO 15
TRIMESTRIEL

SEPTEMBRE 2009

UNE PUBLICATION
DU RÉSEAU
FINANCEMENT
ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT:
6000 CHARLEROI

● **Finançons le travail décent!**

Comment la finance détruit les conditions de travail, pp 4-5

Une triple stratégie : combiner l'action des syndicats, des investisseurs et des pouvoirs publics, pp. 6-8

● **Des projets solidaires pour une autre finance**

L'alternative en marche, pp. 9 à 16

1001 façons d'agir pour une finance solidaire, pp. 12 à 15

Royal plaidoyer

À l'occasion de la dernière Fête nationale, S.M. le Roi a prononcé un discours dans lequel il plaide pour le développement d'une éthique dans le domaine économique et financier.

BERNARD BAYOT,
directeur du Réseau Financement Alternatif

Le propos royal du 21 juillet dépassait évidemment le cadre strict de l'investissement socialement responsable (ISR); il n'empêche, ce dernier constitue un levier dont l'importance semble être toujours davantage perçue. Pour preuve, les nombreux engagements pris ces derniers mois, qui demandent à présent à être mis en œuvre.

Lors d'un colloque le 7 mai dernier au Parlement, M. Paul Magnette, ministre chargé du Développement durable, et Mme Marie Arena, ministre de l'Économie sociale, se sont déclarés favorables à la proposition de norme ISR minimale formulée par le Réseau Financement Alternatif et soutenue tant par la société civile que par Belsif, le forum belge de l'investissement durable et socialement responsable, qui compte plusieurs banques belges parmi ses membres. Les ministres ont indiqué leur intention de déposer un projet de loi sur la table du gouvernement dès la rentrée de septembre. Cette norme permettra notamment de rendre l'épargne-pension plus avantageuse pour les placements éthiques.

Le Parlement vient quant à lui de voter le 16 juillet dernier une loi qui étend aux armes à uranium l'interdiction légale de financer des entreprises impliquées dans les mines antipersonnel ou les sous-munitions. Seul problème, mais il est de taille, le gouvernement reste en défaut de publier, depuis le 1er mai 2008 (!), une liste publique des entreprises dans lesquelles il est interdit d'investir. L'absence d'une telle liste publique n'empêche pas l'application concrète de la législation, mais, elle génère une insécurité juridique à laquelle il convient de mettre un terme.

Le nouveau gouvernement wallon, enfin, dans sa déclaration de politique régionale pour la législature 2009-2014, s'est engagé à prévoir, dans les marchés financiers que la Région organise, le renforcement de l'investissement selon des critères sociaux, éthiques et environnementaux et dans l'économie sociale. Il s'engage surtout à promouvoir une telle politique d'investissement auprès des communes, provinces et autres pouvoirs adjudicateurs. Sont notamment visés les dispositifs de placements et de pensions. La déclaration prévoit donc que tous les moyens seront mis en œuvre pour que les pouvoirs publics investissent progressivement une part croissante de leurs fonds dans des véhicules financiers qui répondent à des critères de durabilité environnementale, éthique et sociale (20% en 2012, 30% en 2014, etc.). Cet engagement est important car, d'une part, c'est la première fois qu'un exécutif régional s'engage sur cette question et, qui plus est, qu'il se fixe des objectifs chiffrés à atteindre.

Norme minimale et épargne-pension éthique, liste noire des entreprises impliquées dans les armements controversés et politique publique d'investissements socialement responsables, autant de chantiers qui devraient fournir des résultats concrets qui répondent aux vœux de Sa Majesté. Ne tardons pas à les mettre en œuvre!

L'éthique, ça rapporte!

Le Fonds de pension public norvégien, qui est alimenté par la rente pétrolière de la Norvège, a des critères d'investissement éthiques qui l'amènent à exclure certaines entreprises de son univers d'investissement (cf. page 9). Ce qui ne l'empêche pas d'enregistrer un rendement record de 12,7% pour le 2e trimestre 2009: en valeur, ce fonds, qui est le premier investisseur sur les Bourses européennes, pesait 2 385 milliards de couronnes (277 milliards d'euros) fin juin, contre 2 076 milliards trois mois plus tôt. Le Fonds pétrolier norvégien détient des parts dans environ 8 000 sociétés à travers le monde. Au total, il détenait, à la fin du deuxième trimestre, 1% de la capitalisation mondiale totale et 1,7% de la capitalisation européenne, contre respectivement 0,9% et 1,6% fin mars. Avec un tel poids, ce fonds souverain pourrait peser davantage sur l'orientation de l'économie, non seulement en excluant les activités les plus controversées, mais en s'engageant plus encore dans ses critères de sélection des entreprises! (cf. p.8)



L'éthique financière titille Benoît XVI et Albert II

En juillet 2009, le pape Benoît XVI signait la troisième encyclique *Caritas in veritas*, prolongeant par là la tradition des encycliques sociales lancée par Léon XIII. Sans rejeter complètement le capitalisme, cette nouvelle lettre fustige «les effets délétères sur l'économie réelle d'une activité financière mal utilisée et, qui plus est, spéculative» et démontre «l'incapacité du marché [à produire] de la cohésion sociale».

Le souverain pontife propose dès lors plusieurs pistes qui, suite à la crise, s'avèrent nécessaires pour évoluer vers un nouvel équilibre. Outre, un renforcement du rôle de l'État, le pape propose de repenser l'entrepreneuriat en mettant en place des microprojets, des en-

treprises à visée sociale et des coopératives de consommation. Ces coopératives regroupent des consommateurs pour l'achat en gros de biens de consommation. Benoît XVI préconise enfin plus d'accès à la liberté syndicale...

Le 21 juillet 2009, c'était au tour d'Albert II de critiquer le monde financier dont beaucoup de dirigeants ont «succombé à la pression des marchés pour générer à court terme des marges de profits toujours plus élevées».

Le roi appelle donc à plus d'éthique en ce domaine.



La Belgique frappe encore!

Depuis le 2 juillet 2009, il est interdit aux banques et aux fonds d'investissement proposés sur le marché belge d'octroyer des crédits aux producteurs de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou toute autre forme industrielle d'uranium.

Après l'interdiction du financement des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions, la Belgique réitère en promulguant une nouvelle loi, unique au monde. Désormais, les établissements financiers établis en Belgique devront renoncer à financer les producteurs d'armes contenant de l'uranium, comme les entreprises Alliant Techsystems (US), BAE Systems (UK) et General Dynamics (US). Seuls les investissements via des fonds indexés et ceux liés à d'autres activités de ces producteurs échappent au couperet. La loi enjoit également le gouvernement à établir une «liste noire» des producteurs d'armes à uranium.



L'investissement éthique wallon

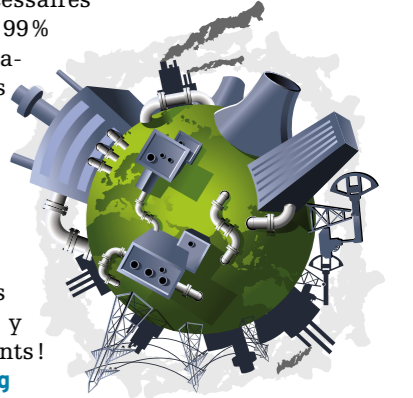
Le 16 juillet 2009, le nouveau gouvernement wallon publiait sa déclaration de politique régionale pour la législature 2009-2014, intitulée «Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire». Avec ce «plan Marshall 2.vert» le gouvernement wallon engage l'économie wallonne dans une transition vers le développement durable. Dans cette optique, il s'agit de créer de nombreux emplois dans le secteur de l'environnement et de faire de l'économie sociale un secteur à part entière. Le gouvernement wallon entend aussi renforcer l'investissement des fonds publics selon des critères sociaux, éthiques et environnementaux et encourager communes et provinces à faire de même. On pense ici notamment aux fonds de pensions qui, dans le secteur public, représentent des sommes importantes. Pour ce qui concerne les fonds gérés par la Région, l'engagement est chiffré: 20% des fonds devront être investis dans des véhicules financiers répondant à des critères de durabilité en 2012, 30% en 2014.

Déclaration en ligne sur le site <http://gov.wallonie.be>

Entreprises et climat: bien mais peut mieux faire!

En vue de la conférence des Nations Unies sur le climat à Copenhague, du 7 au 18 décembre 2009, l'Institut de recherche anglais EIRIS (Ethical Investment Research Services) a publié cet été une recherche sur les efforts menés par les 300 plus grandes entreprises du monde au regard du défi climatique.

«Climate Change Compass: The road to Copenhagen» analyse la qualité des mesures prises par ces entreprises et en conclut que le niveau est meilleur que l'an dernier. Cependant, 35,6% des multinationales ont un impact important sur le climat, or un tiers de celles-ci ne prennent pas les mesures nécessaires pour réduire cet impact. Certes, 99% d'entre elles ont pris des engagements, du fait des pressions diverses ou des contraintes légales. Mais la mise en œuvre ne suit pas toujours. La recherche pointe le rôle important que peuvent jouer les investisseurs dans leurs stratégies d'investissement et dans l'exercice de leurs droits de vote en assemblée générale. Il y va de la sécurité de leurs placements! Etude en ligne sur www.eiris.org



40 milliards d'euros investis dans des projets controversés



Crise ou pas crise, les banques continuent de financer des entreprises «blacklistées» qui soutiennent des dictateurs, provoquent des dégâts environnementaux irréparables ou produisent des armes totalement aveugles, telles que les bombes à sous-munitions.

C'est en tout cas ce qu'affirment six organisations membres du réseau Banktrack. Dans leur rapport, elles montrent que treize banques européennes (dont Santander, Barclays, BBVA, BNP Paribas, Citibank, le Crédit Agricole, Deutsche Bank, ING, Intesa Sanpaolo, HSBC, RBS, la Société générale et UniCredit) investissent 40 milliards d'euros (de leurs propres deniers ou de ceux de leurs clients) dans des projets controversés sans en rendre compte à personne.

Vous pouvez visualiser les investissements de ces banques sur le site www.banksecrets.eu et envoyer directement à leurs PDG une e-card leur demandant de mieux prendre en considération les normes environnementales et sociales internationales dans toutes leurs décisions de financement et d'investissement.

100 communes pour la Birmanie en 2010

L'immixtion d'un Américain dans la villa d'Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix qui avait remporté en 1988 les seules élections libres qu'ait connues la Birmanie, a servi de prétexte aux dirigeants birmanois pour l'empêcher de participer aux prochaines élections. Ces événements de l'été 2009 auront au moins permis de relancer la vague médiatique dans le monde pour revendiquer la libération d'Aung San Suu Kyi. Celle-ci est à nouveau assignée à résidence et d'autres démocrates birmanois, relayés en Belgique par Actions Birmanie, nous demandent de ne plus investir dans leur pays. Les sociétés étrangères y sont obligées de signer une *joint-venture* avec la junte militaire en place, qui trouve ainsi les moyens financiers de perpétuer son emprise dictatoriale.

Or, les investissements étrangers en Birmanie ont quintuplé au cours de l'année 2008-2009: 984 millions de dollars contre 172 millions pour l'exercice précédent! Et ce, principalement sous l'impulsion de la Chine (85% des projets en cours, pour la plupart dans l'exploitation de ressources minières et d'hydrocarbures). Parmi d'autres investis-

seurs, pointons Total et la coopérative belge Swift, qui permet au géant pétrolier d'effectuer des transactions financières et d'en tirer profit.

Dans ce contexte, les communes belges, déjà approchées en 2007, ont été invitées en juin 2009 à nommer Aung San Suu Kyi citoyenne d'honneur et à demander à leurs banques de ne plus investir les deniers publics dans des entreprises actives en Birmanie. Cinquante-deux d'entre elles sont déjà *Communes pour la Birmanie*⁽¹⁾. L'objectif est qu'elles soient 100 d'ici à 2010. Si votre commune ne s'est pas encore engagée, n'hésitez pas à envoyer une lettre à votre bourgmestre via le site www.birmanie.net.

(1) Alost • Amay • Andenne • Anthisnes • Baelen • Braine-l'Alleud • Bruxelles-Ville • Charleroi • Chastre • Chaudfontaine • Chaumont Gistoux • Ciney • Colfontaine • Comblain-au-Pont • Dalhem • Dison • Dour • Englis • Esneux • Etterbeek • Fexhe-Le-Haut-Clocher • Fléron • Forest • Frasnès-Lez-Anvaing • Gembloux • Gesves • Huy • Incourt • Ittre • Ixelles • Jodogne • Mettet • Morlanwez • Namur • Nassogne • Nivelles • Ottignies-Louvain-la-Neuve • Oupeye • Péruwelz • Remicourt • Rixensart • Rochefort • Saint-Gilles • Schaerbeek • Thuin • Tournai • Uccle • Wanze • Woluwé-Saint-Lambert • Watermael-Boitsfort • Woluwé-Saint-Pierre • Zottegem



© Thierry Dethier

DOSSIER

FINANCER LE TRAVAIL DÉCENT

LE DOSSIER FINANcité

Travail décent pour une vie décente

Investir dans le travail décent, c'est possible!

En bref

- Quand la finance pompe l'économie, les travailleurs écoupent
- D'où l'intérêt de rappeler leurs droits fondamentaux... Et les moyens d'action des investisseurs!

ANTOINETTE BROUYAUX

QUAND LA FINANCE CONDUIT L'ÉCONOMIE...

Dans la logique capitaliste, les entreprises mobilisent du capital privé en émettant des actions. Les investisseurs qui les achètent assument le risque que la valeur des actions fluctue. Pour diminuer ce risque, ils passent de plus en plus par des fonds d'investissement qui répartissent le risque sur les actions de plusieurs entreprises. Certains fonds deviennent des entreprises à part entière, comme les SICAV (sociétés d'investissement à capital variable). Les investisseurs en sortent facilement, leur implication par rapport aux entreprises financées est de plus en plus lointaine et indirecte.

Par ailleurs, la valeur des actions est déterminée en Bourse en fonction, non pas de la valeur réelle des biens et services produits par l'entreprise, mais de l'offre et de la demande, ce qui favorise la spéculation. L'intérêt pour l'activité financée est ainsi détournée au profit de l'appât du gain qu'on veut en obtenir, quitte à détruire des emplois. Ainsi, quand une entreprise licencie, le cours de ses actions monte en Bourse!

... BONJOUR L'ATERRISSAGE!

Ce système financier a fini par tourner sur lui-même, en se déconnectant de l'économie réelle. Celle-ci ne peut croître que de 2 ou 3%, si l'on admet la logique de croissance. Or les investisseurs trouvaient normal, jusqu'à la crise financière, que leurs placements rap-

portent 15, 20 voire 30% par an. Ils se sont donc enrichis sur le dos des travailleurs, priés d'être flexibles, ou par le pillage des ressources naturelles. De telles conditions d'exploitation ont été imposées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à de nombreux pays en développement, les programmes de restructuration étant censés attirer les investisseurs.

À présent, le Bureau international du travail annonce que la crise financière de 2008 va provoquer la perte de 50 millions d'emplois...

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION?

La création de l'Organisation internationale du travail (OIT), en 1919, a certes permis de consacrer les droits les plus fondamentaux des travailleurs :

- Le droit de s'organiser en syndicats et de négocier collectivement leurs conditions de travail... Pourtant, au niveau mondial, plus de la moitié des travailleurs ne peuvent s'affilier à un syndicat;
- L'interdiction du travail forcé... qui est encore le lot de 12,3 millions d'êtres humains;
- L'interdiction du travail des enfants... que connaissent encore 200 millions d'entre eux;
- L'interdiction de discriminations fondées sur le sexe, la race, la nationalité, la religion... Ces discriminations sont encore nombreuses. Ainsi, les femmes gagnent en moyenne de 12% à 60% de moins que les hommes.

Depuis deux ans, la coalition *Travail décent*⁽¹⁾ veille au grain. Ce réseau international d'ONG et de syndicats revendique notamment que les États et les institutions financières internationales favorisent des politiques créatrices d'emplois décents et que la spéculation financière soit éradiquée: élimination des paradis fiscaux, taxation des flux de capitaux, plus de règles pour les investisseurs... (cf. page 9). Par ailleurs, les syndicats et les citoyens sont aussi des investisseurs et peuvent, à ce titre, devenir des leviers de changement.

1. www.travaildecent.be

LE DOSSIER FINANcité

Wal-Mart, l'empire du rêve américain

Wal-Mart est le premier employeur privé dans le monde. Son anti-syndicalisme affiché interpelle... Jusqu'aux investisseurs belges?

En bref

- Le succès du géant de la grande distribution est proportionnel aux violations des droits élémentaires de ses travailleurs.
- Les banques actives en Belgique contribuent à financer cette entreprise controversée!

ANTOINETTE BROUYAUX

ONCLE SAM À L'ÈRE GLOBALE

Sam Walton, fondateur du groupe de distribution américain Wal-Mart, est l'un de ces personnages qui nourrissent continuellement le mythe du rêve américain: partir de rien, devenir multimilliardaire et, en prime, recevoir la *Freedom Medal* (la plus haute décoration civile des États-Unis) de la main du président de l'époque, George Bush père. Du fin fond de l'Arkansas, il fonda sa première société de distribution, développa plusieurs supermarchés, avant de bâtir un véritable empire. L'une des plus grandes entreprises privées au monde est capable de peser sur les décisions politiques, de bouleverser la balance commerciale de la première économie mondiale, de déterminer le salaire minimum réel, de casser les syndicats, d'influencer les flux de capitaux mondiaux, voire d'ouvrir des voies diplomatiques parallèles.

Le géant mondial de la grande distribution a tout pour plaire. Leader mondial du secteur, un chiffre d'affaires supérieur au PIB de la Suisse, le premier employeur privé du monde (actuellement plus de 2 millions d'employés) affiche des bénéfices records: en dépit de la crise financière, Wal-Mart a dégagé 3 milliards

de bénéfice net au premier trimestre 2009. Ce chiffre s'explique notamment par l'accroissement, depuis la crise, de l'engouement de la population pour ces magasins à bas prix.

De plus, Wal-Mart a développé un programme de standards éthiques et déploie beaucoup d'énergie pour que l'ensemble de l'entreprise soit durable à long terme. Cette multinationale semble donc être le fleuron de notre ère moderne qu'est la globalisation...

QUE CACHE DONC CE SUCCÈS FULGURANT?

Mais pourquoi Wal-Mart est-il systématiquement la cible d'attaques de la part du monde associatif et des syndicats?

Lorsqu'il s'agit de droits élémentaires du travail, comme le droit de se syndiquer, l'égalité salariale entre hommes et femmes, un revenu et des conditions de travail décentes, Wal-Mart est loin d'intégrer ces concepts dans sa stratégie de management du personnel. Que du contraire, Wal-Mart semble totalement allergique aux syndicats au point d'en arriver à fermer les supermarchés (même très rentables) où les employés s'étaient regroupés sous la bannière d'un syndicat, d'espionner les délégués syndicaux, de financer illégalement les mouvements anti-syndicalistes, de systématiquement faire appel de toute décision judiciaire, bref de mettre une pression terrible sur ses travailleurs pour éviter tout type de revendication sociale en vue d'une amélioration des conditions de travail.

Wal-Mart est le roi des prix bas, mais aussi des bas salaires. Car pour garantir des prix aussi bas à ses consommateurs, il faut bien obtenir les prix les plus bas chez les fournisseurs.



À travers son programme de standards éthiques, Wal-Mart semble prendre la mesure de ces critiques et décidé à être socialement responsable. Depuis 1992, il existe un code de conduite qui, pour s'assurer de son application effective, est vérifié sur le terrain auprès des fournisseurs et autres agents avec lesquels Wal-Mart fait du commerce. Mais la capacité de Wal-Mart à faire respecter son propre code de conduite a été mise en doute à plusieurs reprises⁽¹⁾, notamment au Bangladesh où des enfants de moins de 14 ans travaillaient à la production de vêtements pour les marques de Wal-Mart et où les conditions d'hygiène et de sécurité étaient bien en deçà des normes internationales.

POURQUOI EN PARLER EN BELGIQUE?

AXA, ING, Fortis-BNP-Paribas, Dexia, Citibank, Deutsche Bank, KBC, toutes ces banques utilisent une partie de votre argent pour financer et acheter des actions de Wal-Mart: au total, le montant investi par les banques actives en Belgique atteint 4,5 milliards d'euros.

Via le site www.secretsbancaires.be, n'hésitez pas à les interpeller.

(1) Cf. Rapport CASH: www.vetementspropres.be/doc/RapportCashFR.pdf

LE DOSSIER FINANcité

Gate Gourmet, sauce cannibale

Quand des investisseurs insatiables sucent la moelle d'une entreprise...

En bref

- Quand un fonds d'investissement privé rachète une entreprise, c'est surtout l'entreprise qui risque sa survie!
- Le cas de Gate Gourmet, racheté par le Texas Pacific Group...

JO VERVECKEN, FGTB ET ANTOINETTE BROUYAUX

22, V'LÀ LES PRIVATE EQUITY FUNDS!

Qu'est-il arrivé à Gate Gourmet? Cette division de catering aérien de Swissair a été rachetée en 2002 par la société de capital privé Texas Pacific Group. Ce «private equity fund» est l'exemple type du fonds de capital-risque investissant directement dans des entreprises privées pour en retirer un rendement maximum. On compte, parmi les investisseurs de tels fonds, des caisses de retraite privées et publiques, des banques commerciales, des banques d'affaires, des compagnies d'assurances, des personnes fortunées, des fondations...

Ces investisseurs entendent obtenir à court terme des gains bien plus élevés qu'en Bourse. Faute de réglementation adéquate, les fonds d'investissement privé peuvent investir comme bon leur semble et s'endetter de manière illimitée, sans aucune obligation de transparence.

Leurs gestionnaires sont stimulés par des commissions et salaires élevés.

C'est pourquoi les salariés et syndicats d'une entreprise rachetée par un *private equity fund*, ont toutes les raisons de s'inquiéter. Ainsi, le Texas Pacific Group a financé le rachat de Gate Gourmet principalement par endettement, afin de restructurer la société, en vue d'une sortie très lucrative. Il lui fallait donc réduire drastiquement les coûts.

COLLISION FRONTALE

Au Royaume-Uni, le plan consistait à réduire d'un tiers les effectifs. En Allemagne, il s'agissait de réduire les coûts salariaux de 25% à Dusseldorf et de 20% dans les autres établissements. La collision frontale avec les syndicats était inévitable... Le premier choc eut lieu à l'aéroport d'Heathrow au Royaume-Uni, avec l'embauche secrète par la société de centaines de travailleurs contractuels au beau milieu des négociations collectives.

L'offensive antisyndicale s'est ensuite déplacée vers l'aéroport de Dusseldorf en Allemagne, où la société a exigé des concessions sur les heures de travail, les congés et les primes de quart. En octobre 2005, le syndicat des travailleurs de l'alimentation entame une grève de huit semaines. Un compromis est négocié entre le syndicat et la direction locale début décembre 2005. Ce règlement est rejeté unilatéralement par la direction générale de Gate Gourmet après l'intervention de Texas Pacific Group...

Le conflit n'a été réglé qu'en avril 2006, après une grève de six mois. Unis et déterminés, les syndicats ont pu éviter que la masse salariale soit réduite de 10%, comme exigé par la société.

CAPITAL-RISQUE... POUR QUI?

Tout comme les hedge funds (fonds d'arbitrage), les *private equity funds* sont devenus en très peu de temps détenteurs d'énormes masses de capitaux, ce qui les rend incontour-

nables. Ils touchent maintenant de grandes entreprises, des industries, des marques grand public et même des entreprises liées aux services publics. Autorités financières, banques centrales et gouvernements ne savent comment limiter l'appétit de ces investisseurs voraces qui privilégient les gains à court terme.

Car pour financer le rachat d'entreprises par endettement, il faut un rendement élevé puisqu'il s'agit d'extraire le maximum de valorisation sur une courte période avant de revendre l'entreprise (ou ce qu'il en reste) et d'emporter au passage une prime substantielle.

D'où les réorganisations constantes, la baisse des investissements productifs, une gestion à court terme systématique, une augmentation de la sous-traitance, des ventes et fermetures effectuées sans égard pour la productivité ou la rentabilité, une détérioration des conditions de travail, une diminution de la sécurité d'emploi, des employeurs invisibles...

Enfin, le financement par endettement a un

effet de levier qui menace la stabilité des systèmes financiers internationaux et la durabilité des économies nationales, au Nord comme au Sud.

Aéroport de Dusseldorf en Allemagne, manifestation des employés de Gate Gourmet lors de leur 7^e semaine de grève (01-12-2005).



Distribuez le FINANcité magazine dans votre quartier. FINANcité

Financité Les petites épargnes solidaires font les grandes rivières.



Quand les syndicats s'en mêlent...

Quand on parle de travail décent, on pense surtout aux conditions de travail dans les entreprises des pays en développement. Pourtant, dans l'économie globalisée, cette problématique devient planétaire.

LE DOSSIER
« Finançons le travail décent » est disponible sur www.financite.be avec de nombreuses références.

En bref

Dans une filiale belge d'une banque américaine, Annie Patureau et Catherine Blandiaux, toutes deux déléguées CNE-CSC, ont sensibilisé leurs collègues aux revendications de la coalition *Travail décent*. Interview.

Propos recueillis par
LAURENCE ROLAND

Qu'avez-vous entrepris au sein de votre banque, en matière de travail décent ?

Nous avons préparé de la soupe avec des légumes bio et distribué du thé vert. Lors d'une action au courant du mois de mai, le personnel était invité à venir se servir gratuitement. Le but était de sensibiliser les employés aux conditions salariales ici et ailleurs, de leur faire signer la pétition *travail décent* et, éventuellement, qu'ils donnent de l'argent à Solidarité mondiale⁽¹⁾, l'ONG partenaire de notre syndicat.

Quel est le lien entre la soupe bio et le travail décent ?

Le travail décent commence près de chez nous. Nous voulions sensibiliser le personnel au fait qu'il est possible de consommer des produits locaux plutôt que ceux importés par les multinationales agro-alimentaires.

Avez-vous mené d'autres actions au sein de la banque ?

Nous avons également interpellé le Conseil d'entreprise au sujet de consultants indiens qui travaillent pour l'instant au siège bruxellois. On s'était rendu compte qu'ils habitaient tous dans le même appartement, en vase clos. La direction était étonnée et pas vraiment au courant des conditions de vie de ces consultants, étant donné que leur engagement se fait via un centre de coûts indépendant. Elle s'est donc renseignée et, après avoir rencontré ces consultants, elle nous a répondu que c'était leur choix et qu'ils étaient contents, car leurs conditions de travail et leur salaire ici sont bien plus intéressants que dans leur pays. Ils estiment que leurs conditions de travail sont décentes.

La notion de travail décent intéresserait-elle davantage les Occidentaux que les principaux concernés ?

Faute de contacts avec les travailleurs des filiales étrangères,

nous ne savons pas quelle est leur position par rapport à leurs conditions de travail. D'autant que, dans le contexte actuel, les gens ont peur de perdre leur job. C'est le cas en Belgique, mais encore plus dans d'autres pays où la protection du travailleur est faible.

Aller un pas plus loin serait de vérifier, dans ces filiales, les conditions de départ puisque nous sommes en pleine restructuration. Jusqu'à présent, la direction s'est contentée de répondre que les conditions offertes étaient au minimum celles exigées par la loi. Cependant, si nous sommes assez bien protégés ici en Belgique, qu'en est-il dans d'autres pays où les lois sociales – comme le droit de se syndiquer par exemple – sont faibles ? Pour nous, il est important que les valeurs prônées par la banque (esprit d'équipe, intégrité, respect des autres et excellence du service au client) ne soient pas seulement une vitrine vers l'extérieur, mais que ces valeurs soient aussi respectées dans les relations internes. En septembre, nous interpellons formellement le Conseil d'entreprise à ce sujet.

À votre avis, les conditions de travail en Belgique sont-elles correctes ?

Elles le sont, mais on les sent en recul. Au vu des circonstances actuelles, les travailleurs se sentent forcés de prêter de plus en plus d'heures. Dans une entreprise globalisée comme la nôtre, le premier réflexe est de regarder à l'étranger, mais il faut rester vigilant quant à ce qu'il se passe en Belgique.

Avez-vous d'autres projets dans le cadre de cette campagne sur le travail décent ?

Au-delà du respect de la légalité, nous voudrions savoir, notamment, s'il y a des délégations syndicales dans les autres filiales. Pour nous, la responsabilité sociale des entreprises ne doit pas se limiter à une photo du CEO offrant les clés d'une nouvelle camionnette à l'ASBL du coin !

www.solmond.be

Pour sensibiliser les travailleurs, on leur montrait clairement ce que représentait un chèque repas dans d'autres filiales de la banque. Dans certains pays, un chèque repas équivalait à 15 jours de salaire !



Actionnaire activiste

Cent fois sur le métier remettre son ouvrage...



TROIS QUESTIONS
à Marie-Claude Hessler,
actionnaire de Mattel depuis 12 ans

Propos recueillis par
ANTOINETTE BROUYAUX

Marie-Claude Hessler, qui habite Paris, se rend chaque année à Los Angeles pour assister à l'assemblée générale des actionnaires de Mattel, maison mère de la célèbre poupée Barbie. Depuis 12 ans, elle interpelle sans relâche

la direction du groupe sur les conditions de travail des ouvriers (qui sont surtout des ouvrières) dans les usines où sont fabriqués les jouets.

Comment vous est venue l'idée d'acheter des actions de Mattel ?

J'ai pris cette décision à la suite d'un échange épistolaire avec Mattel. La lettre, proposée par le Réseau solidarité français, questionnait la multinationale sur ses conditions sociales de production. La réponse standard, sur le ton « Ne vous faites pas de souci ! », ne me plaisait pas du tout.

J'ai alors acheté le nombre d'actions requises (250, pour une valeur de 2 000 dollars) pour pouvoir participer aux assemblées géné-

rales et y met en œuvre tous mes droits : prise de parole de 3 minutes et trois questions d'une minute chacune... En comptant la réponse du PDG, cela fait, lors de chaque assemblée de 75 minutes, au moins 10 minutes consacrées à la problématique des conditions de travail dans les usines de fabrication, situées principalement en Chine.

Quelle évolution constatez-vous dans le fonctionnement de cette entreprise ?

« Lors de la première AG à laquelle j'ai participé en mai 1997, Mattel venait de rédiger son premier code de conduite et annonçait la mise en œuvre d'audits indépendants qui ont démarré quelques mois plus tard. Cette initiative était assez pionnière à l'époque, d'autant

Le capital des travailleurs, levier d'action

Via les fonds de pension, les travailleurs sont aussi des actionnaires. A ce titre, ils peuvent agir aussi !

En bref

Petit à petit, à l'échelle globale, les syndicats ont développé une méthode pour orienter les fonds de pension vers des investissements socialement responsables.

ANTOINETTE BROUYAUX

AUTRE RÉALITÉ, AUTRE LOGIQUE SYNDICALE

En matière de pensions, la priorité des syndicats est de défendre le « premier pilier » (cf. encadré) géré par l'État. D'un pays à l'autre, la situation diffère, mais, en tout état de cause, les syndicats belges et français sont peu enclins à se mêler du fonctionnement des fonds de pension, considérant comme un piège leur implication dans un système privatisé, fût-ce pour l'améliorer. Les détracteurs des fonds de pension soulignent ce point commun entre la répartition des cotisations (1er pilier) et la capitalisation (2e et 3e piliers) : comme les retraites, les rentes sont toujours prélevées, au cours d'une année, sur les richesses produites et disponibles au cours de cette même année. Les retraites privées sont donc aussi aléatoires que les retraites publiques !

Dans les pays anglo-saxons et en Amérique latine, les syndicats ont dû faire face, dès les années 80, à la privatisation des pensions orchestrée par leurs gouvernements. Il s'agissait donc de défendre l'intérêt des travailleurs pour que les gestionnaires des fonds gérant leur future retraite prennent réellement en compte l'intérêt de ces millions d'actionnaires.

L'établissement, en 1999, du Comité pour la coopération internationale en matière de capital des travailleurs (CWC) fut un premier pas

vers la construction d'une « internationale » des travailleurs actionnaires. Un pas plus décisif encore fut franchi en 2003, quand le *Trade Union Congress* anglais (communément appelé le TUC) publia « *Working capital* », véritable petit livre rouge de l'investissement socialement responsable à l'usage des *trustees* représentant les travailleurs et leurs organisations syndicales dans les conseils d'administration des fonds de pension.

LA BOÎTE À OUTILS DU PARFAIT TRUSTEE

« *Working capital* » plaide pour l'intérêt du travailleur actionnaire investissant dans un fonds de pension comme pour l'intérêt du travailleur de l'entreprise financée par ledit fond. Ceci sur la base d'études démontrant que le travail décent améliore la productivité, et que l'intérêt à long terme des « propriétaires de l'argent » implique un « capital patient », investi dans des entreprises durables.

Ce manuel préconise aussi de s'engager aux côtés des entreprises financées pour améliorer leur gouvernance et de réserver l'exclusion d'entreprises problématiques au dernier recours. Il propose une méthode de travail avec les gestionnaires de fonds, amenés à voter dans les assemblées générales des entreprises financées. Il s'agit donc de contrôler leur activité. Les *trustees* affiliés au TUC sont invités à s'allier avec d'autres actionnaires activistes pour faire voter des motions dans les assemblées générales des entreprises, à suivre des formations et à former un réseau.

L'INTERNATIONALE DE L'ARGENT POUR DEMAIN

En 2009, ce réseau de *trustees* britanniques s'est pérenni-

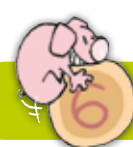
Pensions : visite guidée

1^{er} PILIER : le système géré par l'État ; les actifs d'aujourd'hui paient des cotisations qui servent à financer la pension des pensionnés actuels, ceux-ci ayant fait de même lorsqu'ils travaillaient. Et les actifs d'aujourd'hui comptent sur ceux de demain pour leur propre pension !

2^e PILIER : la pension complémentaire collective, gérée en entreprise (assurance groupe ou fonds de pension).

3^e PILIER : l'épargne pension ou l'assurance individuelle.

sé. Il collabore au niveau international avec le CWC. Le site www.workerscapital.org, décline lui aussi une véritable « boîte à outils », disponible notamment en français : activisme coordonné d'actionnaires, campagnes de votes par procuration, méthodes coordonnées pour venir à bout d'irrégularités persistantes au sein des transnationales, investissements ciblés en fonction de besoins prioritaires de l'activité économique.



Et si on commençait par mieux répartir les ressources? [Financité](http://www.financite.be)

[Financité](http://www.financite.be) Sur www.financite.be, je choisis... Où va mon argent!



Une finance garante du travail décent

Les investisseurs peuvent agir... Davantage de règles leur faciliteraient la tâche !

En bref

- Deux exemples: le Fonds norvégien du pétrole et Portfolio 21.
- Une norme légale d'investissement socialement responsable est à l'agenda du gouvernement belge.

ANTOINETTE BROUYAUX

Il est nécessaire d'établir une norme légale pour garantir la qualité des fonds ISR

Comme le montrent les exemples des Fonds norvégien et de Portfolio 21, les investisseurs peuvent refuser de rester bras croisés devant le financement d'entreprises qui violent ou contribuent à la violation des droits sociaux les plus élémentaires.

Chaque épargnant peut s'enquérir de la politique de sa banque à cet égard. Mais, bien sûr, il n'a pas les moyens de vérifier si les boniments qu'on lui sert correspondent bien à la réalité, y compris pour des produits étiquetés « éthiques »... Alors ? Une proposition est actuellement sur la table, celle de créer une norme légale minimale pour qu'un produit financier puisse se proclamer « éthique », socialement responsable ou « durable ».

C'est cette logique qui a prévalu en matière d'armements controversés : la loi belge interdit à présent de financer les entreprises impli-

quées dans les mines antipersonnel, les sous-munitions ou les armes à uranium. Pourquoi ne pas utiliser la même logique en ce qui concerne les normes de l'Organisation internationale du travail en matière de travail décent ?

Cette norme interdirait le financement d'entreprises ou États à propos desquels il existe des indices sérieux et concordants qu'ils se rendent coupables comme auteurs, co-auteurs ou complices, ou qu'ils tirent avantage d'actes prohibés par les conventions internationales ratifiées par la Belgique, dans les domaines suivants :

- droit humanitaire (réglementations en matière d'armement, de guerre...);
- droits sociaux (liberté syndicale, travail des enfants, travail forcé... On se réfère ici aux conventions de l'O.I.T., cf. p. 4);
- droits civils;
- environnement;
- gestion durable.

Les promoteurs d'investissements socialement responsables pourraient compléter la sélection négative, basée sur des « listes noires » d'entreprises à éviter, par des critères de sélection positive. Ils seraient alors tenus de pratiquer une analyse extrafinancière des impacts sociaux et environnementaux des entreprises et des États, et d'en rendre compte avec transparence à leurs clients. Ils seraient aussi obligés de faire certifier leurs produits financiers par un organisme externe et indépendant⁽¹⁾.

Au-delà de la norme ISR, on pourrait argumenter que tous les investisseurs devraient respecter les conventions ratifiées par la Belgique.

(1) Cf. « Définition d'une norme légale d'investissement socialement responsable », dans *Cahier FINANcité*, n° 12, décembre 2008, disponible en format papier ou en ligne sur www.financite.be

Portfolio 21

L'ensemble du portefeuille d'investissement de Dexia Insurance Belgium répond aux normes Portfolio 21 : un bureau de recherche indépendant spécialisé passe au crible le respect des droits humains sur les lieux de travail, tels que définis par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, par les émetteurs d'actions et d'obligations repris dans les portefeuilles de placement. Un processus de dialogue est ensuite entamé avec les émetteurs qui sont supposés ne pas respecter ces normes internationales du travail afin d'obtenir des informations supplémentaires et, le cas échéant, d'améliorer leurs pratiques en matière de droits des travailleurs. A noter toutefois que Dexia ne définit nulle part de manière claire quel type d'investissements elle juge inacceptable et ne fournit aucune explication sur les investissements qui ont été faits et ceux qui ont été refusés.

Discours de Juan Somavia, Directeur-Général de l'OIT, durant le sommet sur la crise globale de l'emploi. 15 juin 2009, Genève. © Organisation internationale du Travail/pool photo ILC



Le Fonds norvégien du pétrole

Le Fonds norvégien du pétrole rassemble par transferts budgétaires une partie des revenus tirés de l'exploitation et des ressources pétrolières norvégiennes. Ce fonds est l'un des plus gros fonds de pension du monde. Depuis 2004, il est géré en vue d'un rendement responsable, pour éviter de contribuer, par ses investissements, à des violations de droits humains ou de principes éthiques fondamentaux :

- les pires formes de travail des enfants et d'autres formes d'exploitation des enfants;
- les atteintes graves aux droits individuels dans des situations de guerre ou de conflit;
- la dégradation sévère de l'environnement;
- la corruption massive;
- d'autres violations particulièrement sérieuses des normes éthiques fondamentales.

À ce jour, 29 sociétés ont été exclues du fond, parmi lesquelles EADS, Thalès, BAE systems, Boeing Co., Vedanta Ressources, Rio Tinto, et Wal-Mart.

Wal-Mart (cf. p. 5) a été exclue en 2006 sur base du constat suivant : « De nombreux documents indiquent que Wal-Mart, de manière globale et systématique, emploie des mineurs en violation des règles internationales, que les conditions de travail chez plusieurs de ses fournisseurs sont dangereuses, que des ouvriers sont fortement incités à effectuer des heures supplémentaires sans compensation, que la compagnie pratique la discrimination salariale à l'encontre des femmes, que toutes les tentatives des employés pour se syndiquer sont stoppées, que les employés sont, dans un certain nombre de cas, déraisonnablement sanctionnés et enfermés [de force sur leur lieu de travail, ndr]. » Ceci concerne non seulement les opérations commerciales de Wal-Mart aux États-Unis et au Canada, mais aussi celles de ses fournisseurs au Nicaragua, au Salvador, au Honduras, au Lesotho, au Kenya, en Ouganda, en Namibie, au Malawi, au Madagascar, au Swaziland, au Bangladesh, en Chine et en Indonésie.

Et si on se passait des patrons ?

La gestion participative n'est pas une garantie absolue pour le travail décent... Mais ça aide !

TROIS QUESTIONS à Salvatore Vetro, porte parole du groupe Terre

Propos recueillis par ANTOINETTE BROUYAUX

Comment se décline la gestion participative dans votre groupe ?

Un peu d'histoire: en 1949, l'ancêtre de Terre est Emmaüs. En 1963 l'asbl Terre est créée et ce nom est choisi en réaction à la conquête de la lune par les États-Unis dans les années soixante (n'y a-t-il pas déjà assez à faire ici-bas?). Nous appelons les collectes bénévoles de valorisables: « Opération Terre ». En 1980 démarre le projet de créer des emplois



TROIS QUESTIONS à Cesar Rivas, président de La Florida

Propos recueillis par ANTOINETTE BROUYAUX

Les coopératives autogérées se sont développées en Amérique latine bien plus qu'en Europe. Au Pérou, en moins d'un demi-siècle, les coopératives de caféiculteurs ont conquis 20% du marché, principalement pour l'exportation labellisée « commerce équitable ». 95% de ce marché particulier sont à présent aux mains des coopératives, les 5% restants revenant à des associations.

La structure coopérative protège-t-elle les travailleurs de toute exploitation ?

En effet, les socios (associés de la coopérative) sont de petits producteurs qui emploient eux-mêmes peu d'ouvriers agricoles, si l'on excepte les périodes de récolte. Le statut de ces derniers est régi par une convention prévue dans le règlement de la coopérative. La coopérative elle-même emploie quelques personnes, pour la commercialisation des pro-

d'économie sociale autour de la collecte et du tri (papiers, vêtements, et autres). Puis Terre devient un groupe composé d'entreprises (Récolter, Tri-terre, Pan-terre, Co-terre et Acoustix), et de l'ONG Autre Terre, le tout chapeauté par l'asbl Terre. Cette structure se justifie par le fait

que les entreprises en question déploient des activités industrielles, impliquant des exportations. Pour ces activités, le statut de société anonyme est le plus adapté. Mais pour garantir la finalité sociale et permettre la gestion participative, il fallait régler son compte à l'argent. C'est pourquoi le capital de ces sociétés est neutre: les actions ne sont pas aux mains de particuliers, elles appartiennent à l'asbl, dirigée par une assemblée générale qui nomme un conseil d'administration. Tous les travailleurs du groupe ont le droit d'être membres de l'assemblée, et d'y voter. 70 d'entre eux ont accepté de jouer le jeu.

La gestion participative est-elle une garantie de conditions de travail décentes ?

S'il est vrai qu'un travailleur impliqué et motivé est en général plus flexible, et ça c'est un risque à maîtriser, la gestion participative garantit en tout cas l'esprit de groupe. La mobilisation des énergies et le partage du bon sens, c'est une force.

« Et si on se passait des patrons ? »... L'historienne Marie-Thérèse Coenen titre ainsi malicieusement son analyse de luttes d'ouvrières dans les années 60, 70 et 80, ayant mené à des expériences d'auto-gestion oubliées aujourd'hui. Mais de ces années prometteuses pour la gestion participative, il reste des témoins bien vivants. En Belgique, le groupe Terre expérimente ce modèle depuis 60 ans. En Amérique Latine, le modèle coopératif s'est imposé dans des secteurs entiers de l'activité économique. La Florida en est un bel exemple ! Cf. ci-dessous.

Quelle est votre « recette miracle » pour gérer les difficultés ?

Il ne s'agit pas de discuter de tout et n'importe quoi. Le conseil d'administration est là pour gérer l'entreprise. L'assemblée générale les a élus et leur fait confiance. Au moins trois fois par an, elle décide plutôt des grandes orientations. A ce niveau, tout le monde n'est pas également impliqué, mais chaque travailleur a intégré l'habitude de réunions hebdomadaires et du débat qui permet à tout le monde de progresser ensemble dans la prise de décision. Du coup, quand un conflit ou un problème survient, la discussion est plus facile. Les travailleurs apprennent aussi à lire un bilan, ils savent distinguer les problèmes de trésorerie et de budget. Pour certains débats, un groupe de travail issu de l'AG fait des propositions, comme lorsque s'est posé le problème de l'embauche de cadres spécialisés. La fourchette salariale qui était très étroite (de 1 à 1,7) a été revue à la hausse (de 1 à 2,6). Le processus, de longue haleine, aboutit en général à un vote consensuel. Parce que tout le monde a participé au débat et suivi le cheminement !

duits. Au total, les socios constituent l'essentiel de la main-d'œuvre, ils sont donc leurs propres patrons.

Comment expliquez-vous le succès des coopératives en Amérique latine ?

Au Pérou, voici 43 ans, des caféiculteurs qui travaillaient pour une grande entreprise de production ont décidé de s'organiser de manière autonome. Le mouvement s'est répandu par effet de contagion, car il permettait à des cultivateurs isolés de s'entraider. La Florida est implantée dans la Selva Alta, loin de Lima dont l'influence se limite à la zone côtière. Dans la Selva Alta, il y a eu beaucoup de terrorisme, il fallait que les habitants s'organisent entre eux pour se protéger. À présent, 35% des familles de caféiculteurs ont rejoint les coopératives. Ce mouvement est un bon antidote à l'exode rural. Il ne permet pas de l'enrayer complètement, mais le freine en tout cas. Car, dans le cadre coopératif, les caféiculteurs ont la possibilité de garder des conditions de travail décentes, notamment en évitant les intermédiaires.

Quels sont les défis auxquels sont confrontés les coopératives de votre fédération ?

Nous avons acquis notre indépendance et notre système est solide. Du coup, certains socios ont tendance à tout attendre de leur

coopérative. Il ne faut quand même pas perdre de vue les aïeux du secteur et le contexte économique national, voire mondial. D'où l'intérêt de se diversifier...

Sophie Hiernaux, qui accompagne Cesar Rivas à l'occasion des Chantiers, apporte son éclairage. Pour son mémoire de fin d'études, qui traite précisément des coopératives de caféiculteurs au Pérou, elle y a voyagé et a récolté les témoignages de caféiculteurs. Certains d'entre eux craignent qu'en se diversifiant La Florida perde son âme...

Cesar Rivas en a vu d'autres...

Pour moi, la solution, c'est l'éducation. La durabilité du modèle est garantie par son indépendance, mais aussi par sa professionnalisation. Or, parmi nos socios, les niveaux de formation sont très disparates. C'est sans doute moins le cas chez vous, en Belgique...

(1) Organisation: SAW-B - www.saw-b.be



Cesar Rivas, administrateur délégué de la coopérative La Florida (Chanamayo, Pérou) et président de la fédération nationale péruvienne des producteurs de café. FINANcité l'a rencontré à Namur le 19 juin 2009, à l'occasion des Chantiers de l'économie sociale⁽¹⁾

Y a-t-il des comptes courants éthiques ?

Non, il n'existe encore aucun compte courant éthique pour les particuliers. Pourtant, la crise a amené nombre d'entre nous à vouloir que notre argent soit placé de manière plus responsable et certainement pas qu'il soit utilisé par les banques pour le financement de n'importe quel type de projet ou à des fins purement spéculatives. La Banque Triodos propose le compte à vue TRIODOS PRO, uniquement disponible pour les associations, et pense proposer des comptes à vue éthiques pour les particuliers dès 2012. Du côté des autres grandes banques belges, la question n'est pas du tout à l'ordre du jour. Les milliers de dépôts et de retraits sur les comptes à vue et les variations d'encours qui s'en suivent rendent le contrôle de la destination de l'argent très difficile. Seule une banque entièrement éthique comme Triodos peut dès lors plus facilement proposer des comptes à vue éthiques mais la gestion informatique ainsi que l'accès aux terminaux Bancontact / Mister Cash demandent des investissements considérables que la seule banque éthique du pays n'est pas encore prête à réaliser.

Comment s'y retrouver ?

Toutes les grandes banques belges proposent des produits financiers éthiques, que ce soit des comptes d'épargne, des fonds de placements ou des produits d'assurance. L'argent ainsi récolté est prêté à des entreprises « éthiques » mais, attention, la « qualité éthique » de ces produits (par exemple, les critères qui permettent de sélectionner les entreprises dans lesquelles le produit investira) peut fortement varier d'un produit à l'autre. Sur le site www.financite.be (rubrique recherche / produits financiers), vous trouverez, pour chaque produit financier éthique disponible sur le marché belge, une note allant de une à quatre étoiles. Une sélection des produits financiers les mieux cotés a été publiée dans le Guide des placements éthiques et solidaires (cf. p. 13).

Que fait la banque avec l'argent que j'y dépose ?

Lorsque vous placez vos économies sur un compte d'épargne ou dans un fonds d'investissement, la banque investit cet argent dans des entreprises qui l'utiliseront pour se développer. Un fonds d'investissement est un « panier » dans lequel plusieurs épargnants déposent leur argent. Cet argent est utilisé pour être investi dans diverses entreprises sélectionnées suivant différents critères. Parmi les entreprises financées, certaines mènent des activités louables, ont un fonctionnement interne (vis-à-vis de leur personnel) ou externe (vis-à-vis de leurs fournisseurs) correct mais d'autres ont des activités néfastes à l'homme ou à l'environnement, outrepassent toute norme comptable ou fiscale, sous-païent leur personnel pour augmenter leur chiffre d'affaires, collaborent à des régimes dictatoriaux, etc.

Encore mieux, investir solidaire !

Deux possibilités s'offrent à vous. Vous pouvez choisir un produit éthique avec partage solidaire. La banque (et/ou vous) reverse(z) alors une partie des bénéfices à une organisation de votre choix. Vous pouvez aussi investir directement dans le capital d'organismes à plus-value sociale, environnementale ou culturelle (coopératives, ONG, asbl, fondations,...). Votre argent servira alors uniquement à financer des projets d'économie sociale ou des entreprises éthiques. La liste de ces produits se trouve en page 15 de ce magazine.

Pourquoi investir solidaire ?

En optant pour ce type d'investissement, vous privilégiez un rendement qui n'est pas uniquement économique mais également social. Ensuite, en prenant une part de capital d'une association ou d'un projet précis, vous avez l'assurance que la totalité de votre argent sera affectée à ce projet – et non uniquement une partie de votre argent, comme c'est le cas lorsque vous passez par la banque. Bref, vous savez exactement à quoi sert votre argent.

Qu'entend-on par « investissement éthique » ?

En plaçant votre argent sur un compte d'épargne ou un fonds d'investissement éthique, vous l'investirez dans des entreprises qui respectent des critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance. Le site www.ethibel.org propose une liste d'entreprises qui ont été positivement notées par Ethibel sur l'ensemble de ces critères. Si l'entreprise que vous recherchez ne figure pas dans la liste, c'est qu'elle n'a pas été retenue compte tenu de la faiblesse de son score général. Sur le site www.financite.be, vous trouverez une évaluation de la qualité éthique des fonds (cliquer sur « recherche », puis sur « produits financiers »).

Compte d'épargne ou fonds de placement ?

L'argent déposé sur un compte d'épargne est assuré d'un rendement connu et annoncé par la banque qui vous offre ce compte. Ce rendement n'est pas garanti (la banque vous informe régulièrement de son évolution). Par contre, le capital, lui, doit pouvoir vous être remboursé par la banque, dès que vous le souhaitez (ou à terme si c'est un compte à terme). Ce capital bénéficie en outre d'une garantie légale dans l'éventualité où votre banque ferait faillite. Traditionnellement, la garantie couvrait les sommes déposées jusque 25.000 €. Fin 2008, l'Etat a relevé ce seuil de garantie à 100.000 € mais il s'agit d'une mesure transitoire (jusqu'en octobre 2009). L'avenir nous dira si ce seuil de garantie sera prolongé.

Si vous placez votre argent dans un fonds ou directement dans une entreprise, vous devenez un investisseur, et devez être prêt à assumer le risque de perdre de l'argent le cas échéant. D'une manière générale, qui dit « meilleur rendement » dit « plus de risques » ! Sans oublier l'adage bien connu des banquiers : « les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur »... A bon entendeur, salut !

Votre avis nous intéresse.

Vous avez une question ? Une suggestion ? Une remarque sur l'un ou l'autre article ? Ecrivez-nous à questions@financite.be.

Épargnez malin

Aperçu des produits financiers solidaires en Belgique

Pratiquement tous les Belges possèdent un compte d'épargne sur lequel ils déposent (une partie de) leurs économies en attendant d'en avoir besoin. Avec cet argent placé, ils perçoivent 1, 2, voire 3 % d'intérêts annuels. D'autres investissent une partie de leur argent dans des fonds de placement ou directement dans des entreprises. Pourquoi ne pas faire de même mais en donnant à votre argent une utilité sociale ? vous permettrez ainsi à des associations ou des entreprises avec une plus-value sociale évidente de développer leurs activités.

Placer ou investir solidaire, c'est investir utile pour l'homme et la planète. Tous les produits financiers éthiques et solidaires en ligne sur www.financite.be, onglet « L'épargne éthique »

INVESTISSEMENT COLLECTIF: LA TOTALITÉ DU MONTANT QUE VOUS PLACEZ DANS LA COOPÉRATIVE OU L'ORGANISME SERA RÉINVESTIE DANS DES ENTREPRISES OU DES ORGANISATIONS NON COTÉES EN BOURSE ET APPARTENANT AU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

PRODUIT	ORGANISME FINANCIER	DANS QUOI EST RÉINVESTI VOTRE ARGENT ?	RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE
Epargne de proximité	L'AUBE, LA BOUÉE, LES ECUS BALADEURS, LA FOURMI SOLIDAIRE, LE PIVOT	Dans des projets locaux solidaires (belges) actifs dans l'économie sociale, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la santé et la culture.	INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: Pas de rémunération de l'épargne
Part de coopérateur Alterfin	ALTERFIN	Dans des projets de microcrédit dans les pays en voie de développement dans le Sud.	INV.MIN.: 62,5 € - RENDEMENT: 4% (en 2008)
Parts de coopérateur Crédal	CRÉDAL	Dans des projets ou entreprises belges d'économie sociale ou actives dans la lutte contre l'exclusion.	INV.MIN.: 10, 100 ou 500 € selon la formule - RENDEMENT: Pas de rémunération du capital ou couverture du taux d'inflation selon la formule
Parts de coopérateur Incofin	INCOFIN	Dans des petites entreprises dans les pays en développement et en transition via des institutions de microfinance durables (Amérique latine, Afrique, Asie et Europe de l'Est).	INV.MIN.: 130,20 € - RENDEMENT: Pas de rémunération du capital ou couverture du taux d'inflation selon la formule
Parts de coopérateur Oikocredit-be	OIKOCREDIT-BE	Dans des projets solidaires dans les pays en voie de développement.	INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: 2% max.

INVESTISSEMENT DIRECT: LA TOTALITÉ DU MONTANT QUE VOUS PLACEZ EST DIRECTEMENT INVESTIE DANS L'ORGANISME QUE VOUS AVEZ CHOISI.

Parts de coopérateur Les Tournières	LES TOURNIÈRES	Dans la société coopérative Les Tournières qui réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations.	INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: Pas de rémunération du capital
Certificats d'action de la banque Triodos	BANQUE TRIODOS	Directement dans le capital de la banque Triodos.	INV.MIN.: Pas de montant minimum RENDEMENT: à titre indicatif, dividende 2008: 1,95 € par certificat (au 21/4/09, valeur intrinsèque par certificat: 72 €)
Parts de coopérateur Espace Kegeljan	ESPACE KEGELJAN	Dans la société coopérative Espace Kegeljan qui s'occupe de l'éco- et la biorénovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.	INV.MIN.: 50 € - RENDEMENT: 2 %
Obligations	OXFAM-SOLIDARITÉ	Directement dans l'asbl Oxfam-Solidarité pour la réduction de sa dette.	INV.MIN.: 500 € - RENDEMENT: 0 ou 3%, selon la formule
Emissions zéro	VENT D'HOUYET	Dans la société coopérative Emissions zéro pour la construction de deux parcs éoliens.	INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: 3% annuel + chèque électricité (bon à valoir auprès de votre fournisseur d'électricité verte)

COMPTE D'ÉPARGNE OU À TERME: UNE PARTIE OU LA TOTALITÉ DE L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

PRODUIT	ORGANISME FINANCIER	A QUOI SERVIRA VOTRE ARGENT ?	PARTAGE SOLIDAIRE	RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE
Epargne Cigale	BNP PARIBAS FORTIS	25 % de l'épargne collectée sont investis par la banque dans des projets ou organisations non cotés en Bourse qui innovent sur le plan social et/ou qui mènent une politique sociale positive et/ou qui mènent une politique de gestion écologique intégrale et/ou qui présentent une offre de produits qui se distinguent sur le plan social ou écologique. Le reste (75 %) est investi dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du RFA (1). Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association (2).	INV.MIN.: pas de montant minimum - RENDEMENT: 1% (taux de base) + 0,50 % (fidélité) (3)
Compte Epargne Triodos (compte épargne, compte épargne Plus, compte épargne Junior, compte à terme)	BANQUE TRIODOS	L'épargne collectée est investie dans la nature et l'environnement (40 %), dans l'économie sociale (23 %), dans la culture et le non-marchand (35 %), et dans d'autres secteurs durables (2 %).	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix (et, uniquement pour le compte d'épargne Junior, Triodos cède en plus 10 € à Plan Belgique asbl). En outre, vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association de votre choix.	INV.MIN.: pas de montant minimum (3 500 € pour le compte Epargne Plus et 2 500 € pour le compte à terme) Rendement (3): compte d'épargne: 1,00% (taux de base) + 0,5% (fidélité)* - compte d'épargne Plus: 0,75 à 1,15% (suivant l'encours) + 0,5% (fidélité) - compte d'épargne à terme: 1,20 à 2,90% (suivant la durée) - compte d'épargne Junior: 1,00% (taux de base) + 0,75% (fidélité)*

FONDS DE PLACEMENT: L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE SOCIALEMENT RESPONSABLE. (5)

AlterVision Balance Europe	BNP PARIBAS FORTIS	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du RFA.	RISQUE: 3 (50% actions - 50% obligations) - INV.MIN.: +/- 330 €
AlterVision Croix-Rouge			La banque cède une partie de ses bénéfices à la Croix-Rouge; Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à la Croix-Rouge.	RISQUE: 2 (75% obligations-25% actions) - INV.MIN.: +/- 1.430€
Evangelion			La banque cède une partie de ses bénéfices à la Fondation Saint-Paul (formation à l'Évangile et soutien aux médias chrétiens)	RISQUE: 1 (20% actions, 70% obligations, 10% instruments du marché monétaire libellé en €) - INV.MIN.: +/- 275 €
Triodos Values Bond Fund	BANQUE TRIODOS	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 250 €
Triodos Values Equity Fund				RISQUE: 3 - INV.MIN.: 250 €
Triodos Values Pioneer Fund				RISQUE: 6 (100% actions) - INV.MIN.: +/- 250 €
L SRI Panda	DELTA LLOYD BANK	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices au World Wild Fund (WWF).	RISQUE: 5 (100% actions) - INV.MIN.: +/- 120 €

PRODUITS D'ASSURANCE: L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE SOCIALEMENT RESPONSABLE. (5)

Boost Ethico	ETHIAS ASSURANCES	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association, membre du Réseau Financement Alternatif (1) et (2)	RISQUE: 4 - INV.MIN.: +/- 120 €
--------------	-------------------	--	---	---------------------------------

(1): voir la liste complète des associations membres du RFA sur www.financite.be (rubrique Rechercher / membres RFA).

(2): les associations du Réseau Financement Alternatif sont actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud...

(3): taux au 06/07/2009

(4): il existe d'autres coopératives qui émettent des parts de coopérateurs mais la loi exige qu'elle soit agréées par le Conseil national de la coopération que pour pouvoir en faire la promotion à grande échelle

(5): le niveau de risque évoqué peut varier de 0 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé), suivant la méthode prônée par la CBFA, cf. www.cbfa.be/fr/publications/stu/pdf/study21.pdf



Réapprendre la confiance

Fabio Salviato, président de la Banca popolare Etica Scpa (Italie), a été nommé en juillet 2009 au Conseil d'administration et au Directoire de l'Association italienne des banques populaires. Interview.

Sabio Salviato, célébrant le dixième anniversaire de la Banca popolare Etica.



En bref

- Effet de la crise ? Les banques populaires italiennes s'ouvrent à la finance solidaire.
- L'enjeu : revenir au métier de base de la banque. Dans toute l'Europe!

Propos recueillis par ANTOINETTE BROUYAUX

Monsieur Salviato, quel rôle allez-vous jouer au sein de l'Association italienne des banques populaires ?

Ma nomination au sein de l'Association italienne des banques populaires⁽¹⁾ est une forme de reconnaissance du savoir-faire de notre banque populaire éthique, fondé sur vingt années d'expérience. Je m'emploierai bien évidemment à améliorer la reconnaissance de tous les financiers solidaires à l'échelle européenne.

Où en est le projet d'une banque éthique européenne ?

Le fait est qu'en Europe il est devenu extrêmement difficile d'obtenir un agrément comme organisme bancaire. Vu le cadre juridique européen qui s'est imposé en 1989⁽²⁾, les banques centrales ne sont plus disposées à reconnaître de nouveaux organismes. Elles préfèrent que les grandes banques développent des départements éthiques, mais cette façon de mettre l'éthique dans une « niche », d'en faire un business comme un autre, ne correspond pas du tout à notre vision ! L'objectif d'une banque éthique est bien de revenir au métier de base de la banque : collecter de l'argent pour ceux qui en ont besoin.

Comme nos partenaires espagnols de la Fiare et français de la Nef sont confrontés à ce problème de reconnaissance, nous avons décidé de nous allier pour créer, ensemble, une banque européenne sur la base de l'agrément de la Banca popolare Etica⁽³⁾. Une loi de 2003 permet en effet de créer des banques coopératives européennes. Nous l'avons soigneusement épluchée !

La crise financière a-t-elle eu un impact sur l'intérêt porté aux banques éthiques ?

La crise financière n'est pas encore passée et ne passera pas sans un renouvellement profond du système financier. Avec leurs négociations purement financières et leurs commissions, les principaux acteurs du monde bancaire ont créé une énorme bulle spéculative – vingt fois plus que le PIB mondial. Ils veulent l'oublier et imaginent des solutions, mais ils continuent à fonctionner comme avant la crise.

C'est pourquoi, en Italie, nous faisons partie d'un réseau d'organisations à finalité sociale qui a saisi l'occasion du G8 à L'Aquila, en juillet 2009, pour interpeller à ce sujet les dirigeants de la planète. Nous nous sommes adressés pour ce faire au ministre italien du Trésor, Giulio Tremonti. Notre plate-forme réclame la fin des paradis fiscaux, plus de transparence de la part du secteur bancaire et l'adoption des critères de la finance éthique

comme base pour réguler le secteur financier dans son ensemble. Je compte bien insister sur ce dernier point au sein de l'Association italienne des banques populaires.

En effet, pour cette dernière année, en Italie, les banques populaires ont enregistré un résultat beaucoup plus favorable que les autres, la Banca popolare Etica en particulier. Par ailleurs, les banques qui ont perdu le plus sont celles qui consacrent moins de la moitié de leurs activités à l'intermédiation bancaire. En un siècle, elles ont perdu leur vocation première de collecter de l'argent pour le crédit. Il s'agit donc d'instaurer des règles qui les poussent à y revenir. Rappelons l'étymologie du mot « crédit » qui vient du latin « credere », croire, faire confiance... Nous voulons donc montrer que c'est possible de sortir de la crise, mais en fonctionnant autrement.

Concrètement, comment inciter les banques à revenir à leur vocation première ?

Pour commencer, le microcrédit devrait être développé beaucoup plus largement en Europe : en Italie, 7 millions de personnes n'ont pas accès au crédit. Ils sont 43 millions au niveau européen. C'est pourquoi, au niveau italien, nous faisons la promotion du projet « Microcredit active Europe ». Celui-ci vise à favoriser le contact direct avec toutes les personnes ou petites structures qui ont besoin d'un petit crédit, 10 000€, 20 000€... L'association italienne des banques populaires a déjà accepté de jouer le jeu. J'espère que cette décision influencera favorablement les organismes similaires dans d'autres pays. Il s'agit d'un projet concret et d'envergure, permettant aux banques coopératives et populaires de renouer avec leur métier d'origine.

Quelles opportunités s'offrent à vous pour renforcer ce mouvement ?

2010 sera l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous voudrions à cette occasion développer non seulement une banque éthique européenne mais aussi un institut européen du microcrédit pour favoriser l'effet d'entraînement. Déjà, les banques populaires italiennes ont compris qu'avec l'intuition, l'aide et l'expertise d'une banque éthique, elles peuvent sortir d'une situation financière difficile. Elles réagissent mieux que d'autres banques européennes, retrouvant l'esprit de solidarité et de coopération qui avait conduit à leur création.

En Belgique, il n'y a plus de telles banques coopératives, mais on peut espérer que l'exemple rebondisse dans quelques autres grands pays européens...

Effectivement, j'ai d'ailleurs eu, il y a trois mois, un contact avec le directeur général de l'Association européenne des banques coopératives, qui a son siège à Bruxelles. Celui-ci a manifesté son intérêt pour le projet d'une banque éthique coopérative européenne, et son intention de promouvoir, auprès des instances européennes, différentes mesures visant le microcrédit ou d'autres formes d'aides ciblées. Il peut s'agir par exemple d'avantages fiscaux pour le financement d'entreprises à finalité sociale, s'inscrivant dans une démarche de développement durable : agriculture bio, écoconstruction, etc. Il importe en effet que de telles mesures soient prises à l'échelon européen.

Alors, la crise... fatalité ou opportunité ?

En tout cas, je trouve positif que, dans ce contexte de crise qui fait forcément des dégâts, l'expertise d'une banque éthique soit perçue comme une opportunité par ceux qui s'attèlent à reconstruire le système financier sur de nouvelles bases !

(1) Les banques populaires italiennes se distinguent notamment par le fait que chaque coopérateur ne peut détenir au maximum que 0,5% du capital et que chaque coopérateur a le même pouvoir votal.
(2) La deuxième directive bancaire a été adoptée le 15 décembre 1989
(3) Cf. dossier du FINANcité Magazine n° 13, « Quelle(s) banque(s) voulons-nous ? »

Dico italo franco belgo

En italien, *ético* signifie « solidaire ». Dans la francophonie, la « finance éthique » désigne les produits financiers qui répondent à des critères définis d'investissement socialement responsable. La « finance solidaire » représente un engagement supplémentaire de soutien à des activités à finalité sociale (cf. p.14). L'interview s'étant déroulée en français, le terme « éthique » mentionné ci-contre est à prendre dans son acception italienne.

